

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 FEVRIER 2020

Etaient présents : SIMONNET Louis, JAY Karen, BERNABE André-Philippe, CASSAN Isabelle, PREBET Marc, JAMET Nathalie, NAVE Christophe, POULY Sarah, VILLATTE Sandrine.

Absents excusés : BARRALON Dominique
FRUCHARD Yves pouvoir donné à VILLATTE Sandrine
GERENTON Sébastien pouvoir donné à POULY Sarah
PICHON Cécile pouvoir donné à CASSAN Isabelle

Il a été procédé à la délibération concernant les contrats d'assurance des risques statutaires, le schéma de mutualisation CCMVR, la demande de subvention, l'approbation des comptes de gestion 2019, le vote des comptes administratifs, le vote des budgets primitifs et les questions diverses

1 – Contrats d'assurance des risques statutaires

Depuis de nombreuses années, le CDG 43 souscrit un contrat groupe d'assurance statutaire qui permet aux collectivités d'avoir une couverture sûre et mutualisée. La force d'achat constituée par ce groupement fournit de réelles possibilités de négociation avec les assureurs tout en veillant à ce que les conditions souscrites couvrent le plus précisément possible les spécificités du statut de la fonction publique. Le contrat groupe actuellement en cours arrivera à terme le 31 décembre 2020 et il convient de lancer dès à présent la procédure pour la négociation d'un nouveau contrat.

Le CDG 43 propose de négocier la police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel. Afin de pouvoir bénéficier du service, il est nécessaire de prendre une délibération déléguant la passation d'un tel contrat au centre de gestion. Cela permettra, d'une part, de dispenser le commune d'organiser une procédure de mise en concurrence et, d'autre part de protéger la collectivité avec un contrat d'assurance groupe ouvert et mutualisé.

Le Conseil s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur cette délégation.

2 – Schéma de mutualisation CCMVR

Le schéma de mutualisation entre la CCMVR et ses communes membres a été validé le 17 décembre dernier par le Conseil Communautaire.

Les communes membres sont invitées à émettre un avis sur ce document dans un délai de 3 mois faute de quoi elles seront considérées comme ayant émis un avis favorable.

Le Conseil a donné un avis favorable au schéma de mutualisation.

3 – Demande de subvention : unité d'enseignement l'Hirondelle

L'Unité d'Enseignement de Monistrol sur Loire accueille des enfants hospitalisés à la journée en pédopsychiatrie pour différents troubles, maladies ou handicaps. Durant cette hospitalisation un temps d'enseignement est proposé en parallèle des soins. Certains enfants sont également scolarisés à temps partiel dans leur classe de référence dans les écoles de leur commune. L'unité

d'enseignement permet de compléter cette scolarisation avec un projet personnalisé. Les subventions communales permettent d'acquérir les outils, les manuels, les logiciels et matériaux spécifiques aux besoins de chaque élève et de son projet personnalisé. Les communes sont sollicitées en fonction du nombre d'enfants accueillis chaque année scolaire. Sur l'année 2019/2020 ce dispositif concerne un enfant domicilié sur la commune de Les Villettes.

Le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour attribuer une subvention de 100 euros.

4 – Vote des comptes administratifs 2019 et approbation du compte de gestion 2019

Les comptes administratifs et les comptes de gestion 2019 ont été votés et **approuvés à l'unanimité.**

5 – Vote des budgets primitifs 2020

Etant entendu que concernant les taux d'imposition, les bases ne sont pas connues à ce jour, proposition a été faite de maintenir les taux 2019, à savoir :

- 9,75 % pour la taxe d'habitation ;
- 11,09 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 66,26 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Louis SIMONNET a présenté les différents budgets :

Le budget commune se présente donc de la façon suivante :

Investissement :

- . dépenses : 362.700 euros
- . recettes : 362.700 euros

Fonctionnement :

- . dépenses : 913.000 euros
- . recettes : 913.000 euros

BUDGET ADDUCTION EAU POTABLE

Investissement :

- . dépenses : 80.000 euros
- . recettes : 80.000 euros

Fonctionnement :

- . dépenses : 135.700 euros
- . recettes : 135.700 euros

BUDGET ASSAINISSEMENT

Investissement :

- . dépenses : 108.400 euros
- . recettes : 108.400 euros

Fonctionnement :

. dépenses : 95.000 euros
. recettes : 95.000 euros

L'ensemble de ces budgets a été adopté à l'unanimité.

Parallèlement au vote du budget a été présenté l'état de la dette de la commune :

- Pour le budget principal : 8 emprunts pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 1.051.811,25 euros ;
- Pour le budget eau : 2 emprunts pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 36.632,61 euros ;
- Pour le budget assainissement : 5 emprunts pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 205.334,69 euros.

6 – Questions diverses

- Demande d'aide financière pour l'organisation du congrès des anciens sapeurs-pompiers de la Haute-Loire
L'association des anciens sapeurs-pompiers organise le congrès des anciens sapeurs-pompiers de la Haute-Loire le samedi 6 juin 2020 et sollicite la collectivité afin d'obtenir un soutien ou une aide financière.
Le Conseil a proposé une aide de 50 euros.
- Délibération n°2019-11-61 : modification de la rédaction
Le Conseil Municipal a délibéré le 13 novembre 2019 concernant l'acquisition des parcelles AK 313 et 315 Rue du petit jardin. Avant de signer l'acte notarié, M. PISKOR souhaite que des précisions soient apportées sur la délibération concernant l'aménagement de la voirie : « sur cette demande de transfert, il est précisé que les biens seraient cédés gratuitement ; en contrepartie, la commune aurait en charge l'entretien et l'aménagement de 2 parcelles ».
La modification suivante a été proposée et **validée à l'unanimité** : « sur cette demande de transfert, il est précisé que les biens seraient cédés gratuitement ; en contrepartie, la commune aurait en charge **la réalisation et l'entretien du revêtement de la voirie** des 2 parcelles ».